COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT DE L'AIN

> L'An deux mille vingt et un, le neuf septembre Le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - La Grange à 19 heures 00 sous la présidence de M. Patrice DUNAND, président.

Affichage de la convocation 02 septembre 2021

Nombre de délégués présents : 36

Nombre de pouvoir(s): 13

Présents: Mme Muriel BENIER, M. Hubert BERTRAND, M. Michel BRULHART, Mme Aurélie CHARILLON, M. Jean-Claude CHARLIER, M. Jacques DUBOUT, M. Patrice DUNAND, M. Jean-Pierre FOUILLOUX, Mme Isabelle HENNIQUAU représentée par M. Jules BUREL, M. Denis LINGLIN, M. Jean-François OBEZ, Mme Isabelle PASSUELLO, M. Daniel RAPHOZ, M. Vincent SCATTOLIN, Mme Patricia REVELLAT, M. Claude CHAPPUIS, Mme Martine JOUANNET, Mme Véronique BAUDE, M. Ivan RACLE, Mme Pascale ROCHARD, Mme Monique GRAZIOTTI, Mme Dominique COURT, M. Georges DESAY, M. Loic VAN VAEREMBERG, Mme Virginie ZELLER-PLANTÉ, M. Guy JUILLARD, Mme Christine DUPENLOUP, Mme Christiane RYCHEN DIT RICH, M. Chun Jy LY, Mme Marie-Christine BARTHALAY, M. Gaëtan COME, Mme Sharon JONES, Mme Annie MARCELOT représentée par Mme Régine CHAMOT, M. David MUNIER, M. Guillaume LEGAY, M. Bernard MUGNIER.

Pouvoir : M. Jack-Frédéric LAVOUE donne pouvoir à Mme Sharon JONES, M. Pierre-Marie PHILIPPS donne pouvoir à M. Daniel RAPHOZ, M. Bernard VUAILLAT donne pouvoir à M. Patrice DUNAND, Mme Khadija UNAL donne pouvoir à M. Daniel RAPHOZ, M. Lionel PERREAL donne pouvoir à M. Claude CHAPPUIS, M. Kévin RAUFASTE donne pouvoir à M. Ivan RACLE, Mme Véronique GILLET donne pouvoir à Mme Virginie ZELLER-PLANTÉ, Mme Agathe BOUSSER donne pouvoir à M. Jean-François OBEZ, M. GILLES CATHERIN donne pouvoir à M. Hubert BERTRAND, Mme Séverine RALL donne pouvoir à M. Jean-Claude CHARLIER, Mme Anne FOURNIER donne pouvoir à Mme Christiane RYCHEN DIT RICH, Mme Céline FOURNIER donne pouvoir à Mme Aurélie CHARILLON, Mme Catherine MITIS donne pouvoir à M. Chun Jy LY

Absents excusés: M. Christophe BOUVIER, Mme Christine BLANC, Mme Eva GALABRU, M. Roger GROSSIORD.

Secrétaire de séance : Mme Muriel BENIER

N°2021.00199

Objet : Périmètre délimité des abords (PDA) - Commune de Vesancy

Monsieur le Vice-président en charge de l'Aménagement et de l'Urbanisme informe le Conseil communautaire que conformément à la loi LCAP (loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine) du 7 juillet 2016, l'Architecte des Bâtiments de France a proposé à la commune de Vesancy d'ajuster le périmètre délimité des abords du monument historique (château) et de le substituer au périmètre actuellement en vigueur.

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex, compétente en matière de procédure d'urbanisme est sollicitée par l'Architecte des Bâtiments de France pour valider, par délibération, le périmètre délimité des abords proposé sur la commune de Vesancy afin qu'il puisse être mis en enquête publique.

La commune de Vesancy, par délibération n° 49-2021 du conseil municipal qui s'est tenu le 6 juillet 2021 a validé le périmètre proposé :



La délibération communale et les documents associés transmis par l'Architecte des Bâtiments de France sont annexés à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DONNE** un avis favorable au projet de périmètre délimité des abords du monument historique de la commune de Vesancy en vue de la mise en enquête publique,
- AUTORISE Monsieur le président de la communauté d'agglomération du Pays de Gex à signer tout document se référant à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus Ont signé au registre tous les membres présents Certifié conforme Gex, le 09 septembre 2021 Le président P.DUNAND



Accusé de réception

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de GEX

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2021-09-10(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Cc du pays de gex

N° de SIREN: 240100750

Numéro Acte de la collectivité locale: C2021_00199

Objet acte: perimetre delimite des abords commune de vesancy

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 2.1-Documents d urbanisme

Identifiant Acte: 001-240100750-20210909-C2021_00199-DE